

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 27 juin 2022 à 20H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS; André-Paul COPPENS, Echevin, Gwennaëlle BOMBART, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU, Conseillers.

Objet n°18 - Questions orales du Conseiller Yves GUEVAR au sujet de : Bus Communal et Transports Scolaires - Limites d'agglomération - Carrefour Rue Edouard Etienne & Rue des Patiniers

L'Assemblée prend connaissance des questions orales de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relatives à :

- Bus Communal et Transports Scolaires
- Limites d'agglomération
- Carrefour Rue Edouard Etienne – Rue des Patiniers

Première question : Bus Communal et Transports Scolaires

Le Conseil communal du 23 novembre 2020, malgré notre abstention, votait la vente du bus communal au prix minimum de 50.000€.

L'emprunt restant à rembourser s'élevait à 147.496,47€ et donc l'opération provoquait un déficit de +- 97.500€.

J'ai pu récemment remarquer que le bus était encore à ce jour stationné sur le site du Champ de la Lune et porte toujours une plaque d'immatriculation.

Ce véhicule est-il toujours assuré, immatriculé et entretenu ? A combien s'élèvent ces frais fixes ?

Pourquoi n'a-t-il pas été vendu ?

Combien de sorties a-t-il effectuées depuis la décision du Conseil Communal ?

Depuis, le Collège a décidé de confier le transport scolaire à une société externe.

Par rapport au bus communal, pourriez-vous indiquer les gains réalisés ? Y a-t-il eu une évaluation de la qualité du service ? Nous avons été informés d'événements qui auraient pu mettre en risque la sécurité des enfants ainsi que des cas de services commandés qui n'auraient pas été réalisés, laissant enfants et accompagnants sur le trottoir.

Depuis une décision de la ville, le bus ne peut plus rentrer au Champ de la Lune. Il s'arrête et attend rue d'Horrues, dans la partie à double sens où il n'est pas permis de stationner.

Les enfants sont donc déposés sur le trottoir rue d'Horrues et doivent rejoindre la salle de sport ou la piscine à pied sur un chemin non sécurisé au départ et au niveau des zones de stationnements. De même, au retour, ils doivent remonter le parking pour rejoindre la rue d'Horrues.

Outre l'interdiction de stationner, l'endroit se trouve entre 2 passages piétons, le bus masquant totalement la visibilité des véhicules sortant du Champ de la Lune ainsi que des piétons qui utiliseraient le passage pour piétons à l'arrière du bus.

Pour quitter son emplacement de stationnement, le bus est obligé d'effectuer une marche arrière dans le sens unique rue d'Horrues pour s'engager dans la rue de l'Europe.

Ne serait-il pas possible d'aménager un circuit de dépose sur le site du Champ de la Lune pour permettre de déposer et de récupérer les enfants dans de meilleures conditions de sécurité ?

Merci pour la sécurité des enfants.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à cette première question

La question est jonchée de photos capturées par des caméras de surveillance privées et qui filment plus que le trottoir. C'est en totale contravention. Sur les photos on reconnaît les gens, et les plaques de véhicules. Et donc on ne met pas ça dans une question orale.

- Le bus est-il toujours immatriculé ? oui,
- Frais fixes : 5000 € par an
- Pourquoi n'est-il pas vendu : les équipes sont en souffrance et d'autres priorités. Mais on a engagé au service finances, un agent pour renforcer l'équipe et qui gèrait le patrimoine avant.
- Combien de sorties : uniquement pour le garder en état de fonctionnement
- Gains réalisés : le salaire d'un chauffeur en fin de carrière est de 60.000 € alors que le coût privé est 40.000 €. Vous le savez, il y a une loi précise sur le temps de roulage, on ne sait rien faire avec un seul emploi. Il fallait 2 chauffeurs.

Pour toutes les photos à l'appui, ces questions de mobilité, sont en phase d'être réglées. Cela étant, je rappelle que nous espérions avoir une sortie du Champ de la Lune mais pour une série de raisons, de pétition, c'est retardé. Et j'espère que quand on viendra avec une décision concernant la voirie, nous aurons l'unanimité. Certains cars ne savent pas sortir du Champ de la Lune. Dans notre programme, nous espérions une sortie du Champ de la Lune à côté de la maison des jeunes.

Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR utilise son droit de réplique

Ce n'est pas une caméra de surveillance qui a pris ces clichés, aucun visage visible, toutes les plaques sont anonymisées, De plus les chauffeurs travaillaient aussi au service travaux et étaient polyvalents. J'entends bien que cela coûte moins cher avec le privé.

Deuxième question : Limites d'agglomération

Lors du Conseil communal du 20 septembre 2021 au sujet d'un changement de limite d'agglomération à Ronquières, j'avais fait la remarque qu'aucun point n'avait été mis à l'ordre du jour d'un précédent Conseil pour les modifications de limites, par exemple, chaussée de Mons ou rue de Nivelles à Ronquières. J'avais donc demandé si c'était bien le Conseil communal qui était souverain quand cela concerne le territoire brainois.

Qu'en est-il ?

Qui a la responsabilité et qui finance les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ?

A Hennuyères, à 2 pas d'un commerce bien connu d'un de nos échevins responsable de la mobilité, des panneaux présentent une erreur, puisqu'il manque le S à Hennuyères...

Je suppose que vous avez mis en demeure la société qui a produit les panneaux pour qu'elle corrige le tir.

Est-ce le cas ?

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à cette deuxième question

Deux types différents pour tous les règlements complémentaires de Police : soit ils concernent des voiries communales et dans ce cas la Ville propose (compétence du Conseil) à validation de la Région, soit ils concernent des voiries régionales et c'est la Région Wallonne qui valide.

Les limites d'agglomération suivent ces règles. La signalisation également : sur voiries régionales c'est la Région qui place et paye. Une seule exception, les réservations d'emplacements pour personnes porteuses de handicap, dans ce cas c'est toujours la Ville qui gère les dossiers, signalisation comprise mais avec un accord préalable de la Direction des routes de Mons.

Troisième question : Carrefour Rue Edouard Etienne - Rue des Patiniers

Depuis la présence des nouveaux immeubles en bas de la rue Edouard Etienne avec une entrée pour des véhicules et du stationnement, le carrefour avec la rue des Patiniers est devenu problématique.

En effet, c'est une priorité de droite qui donne la priorité aux véhicules venant de la rue des Patiniers qui est desserte locale.

La visibilité pour les véhicules et des vélos descendant la rue Edouard Etienne est presque nulle car l'angle avec la rue des Patiniers est aigu et une maison cache les véhicules débouchant de cette rue.

Malheureusement, force est de constater que la desserte locale n'est pas respectée et qu'il y a un nombre croissant de véhicules qui l'empruntent pour gagner en manoeuvres et avoir la priorité en bas de la rue. Ce phénomène s'est accentué avec des véhicules qui désirent entrer dans le lotissement, la rue des Patiniers permettant d'aller « droit devant » avec prise de priorité sur les véhicules et vélos.

Est-il possible d'apporter une solution de sécurité, par exemple, en changeant la priorité au bas de la rue des Patiniers ?

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à cette troisième question

Le Code de la route établit une règle de base qui est la priorité de droite. Seuls les carrefours avec les routes nationales sont munis de priorités (STOP ou Céder de priorité).

Ce système, par défaut, permet que tous les conducteurs ne se posent pas de question ; il est effectif quelles que soient les situations, il permet également une diminution de la vitesse par l'induction d'un risque et donc d'un changement de comportement. Donc non, nous ne changerons pas la priorité.

Toutefois cette priorité de droite avant le carrefour de la rue des Patiniers peut être tracée au sol rue Ed.Etienne et un miroir, détruit lors des travaux, sera remplacé sous peu.